

## Environnement, cadre socio-économique et phobies des Européens en Côte d'Ivoire (1895-1939)

Jean-Baptiste SEKA

Maitre-Assistant CAMES

Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa, Côte d'Ivoire

Ange Barnabé ADOFFI

Maitre-Assistant CAMES

Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa, Côte d'Ivoire

---

### Résumé

Cet article présente les phobies et la résilience des Européens en Côte d'Ivoire, entre 1895 et 1939. L'analyse des faits a exigé une approche pluridisciplinaire, combinant des données qualitatives et quantitatives recueillies principalement dans des sources d'archives et les sources imprimées. Dans un cadre environnemental caractérisé par un climat tropical et un milieu malsain, les Européens sont victimes de maladies infectieuses. Les nombreux décès suite aux épidémies de fièvre jaune entraînent une nosophobie au sein de la population blanche qui développe par ailleurs une hétérophobie. Au niveau de l'environnement socio-économique, le célibat, mais aussi le repli social, favorisent la phobie de la solitude. L'insécurité, la peur de la ruine financière et de la pauvreté sont développées à la faveur des crises économiques. Pour faire face à un milieu austère, des mesures sanitaires et environnementales sont subséquemment adoptées pour juguler les épidémies. La solidarité raciale, la ségrégation spatiale, l'assistance économique de même que les mesures de police sont des alternatives face aux phobies.

**Mot-clé :** Maladie – Crise économique – Solidarité sociale – Assistance économique- Mesures sanitaires.

### Abstract

This article presents the phobias and resilience of Europeans in Côte d'Ivoire, between 1895 and 1939. The analysis of the facts required a multidisciplinary approach, combining qualitative and quantitative data collected mainly from archival sources and printed sources. In an environmental setting characterized by a tropical climate and an unhealthy environment, Europeans are victims of infectious diseases. The numerous deaths following epidemics of yellow fever lead to nosophobia within the white population which also develops heterophobia. In terms of the socio-economic environment, celibacy, but also social withdrawal, promotes the phobia of loneliness. Insecurity, fear of financial ruin and poverty are developed with the help of economic crises. To cope with an austere environment, health and environmental measures are subsequently adopted to curb epidemics. Racial solidarity, spatial segregation, economic assistance as well as police measures are alternatives in the face of phobias.

**Keyword:** Illness - Economic crisis - Social solidarity - Economic assistance - Sanitary measures.

---

Date of Submission: 08-10-2021

Date of acceptance: 22-10-2021

---

## I. INTRODUCTION

Avec le développement du second impérialisme européen, l'immigration des populations du « Vieux monde » vers l'Afrique est motivée par l'attractivité économique, géopolitique ou exotique. En face d'une Métropole expulsive—problèmes d'emplois, insuffisance des ressources procurées par l'agriculture, faible niveau des salaires, mauvaises affaires, — l'outre-mer offre un marché du travail plus vaste, des possibilités de se refaire une santé économique (A. Tirefort, 1979, p.69). Ainsi, l'aventure coloniale commence avec l'intention d'oublier l'existence passée, de se créer une nouvelle existence, de se faire ou refaire une santé économique. Quelles que soient les circonstances créatrices d'occasions de départs l'effet d'entraînement par des amis ou des parents déjà installés est important (A. Tirefort, 1979, p.72). Un peu plus tard, le départ pour la colonie se développe dans une perspective de mise en valeur. Aussi, les Français de Côte d'Ivoire, venus avec la foi en un rapide enrichissement sont en presque totalité des actifs au sens statistique du terme.

Ainsi, attirés par la volonté d'enrichissement, l'esprit de découverte, la curiosité et biens d'autres motivations, les Européens (administrateurs coloniaux, militaires, agents des maisons de commerce

explorateurs, colons ou simples condottières) tentent l'aventure coloniale et s'établissent pour la plupart dans les postes de colonisation. La joie de l'aventure coloniale est bien souvent mêlée d'inquiétudes, de phobies importantes. Si des études dévoilent les relations entre colonisateurs et colonisés, la question de la vie quotidienne des Européens en Côte d'Ivoire, en particulier, est un vaste champ à étudier. Principalement, leurs émotions dans cette société africaine sont encore peu connues et méritent d'être examinées.

En 1895, une épidémie de fièvre jaune bouleverse le cours des activités de la colonie. Suite au décès d'Eugène Bertin gouverneur par intérim de la colonie du 23 février 1896 au 13 mai 1896, l'administration coloniale mais aussi toute la population européenne de la colonie est consternée. Suite à ce décès, la nosophobie devient plus grande au sein de la population blanche. En 1939, débute la seconde guerre mondiale. Celle-ci suscite une autre inquiétude différente, qui anime désormais les Européens, en particulier les Français. Au centre de leur préoccupation le sort que leur réserve l'issue de la guerre par rapport à leurs intérêts économiques, leur liberté, la réaction de la « puissance de l'axe » en cas de victoire. Les réactions des Africains sont également des motifs d'angoisses.

Ainsi, entre 1895 et 1939, les Européens, en Côte d'Ivoire vivent des moments heureux, mais connaissent bien souvent de façon individuelle ou collective des angoisses démesurées. Quels sont les principales phobies des Européens et les alternatives pour les surmonter ?

Cet article présente les grandes peurs des immigrants européens en Côte d'Ivoire et leur réaction en réponse aux phobies, entre 1895 et 1939.

Pour répondre à une telle préoccupation, a nécessité le dépouillement des sources d'archives de la série HH (santé et assistance), EE (affaire politique) et QQ (affaire économique). Les données de ces séries sont rassemblées et croisées. Leur exploitation par le recoupement et la critique historique permet de ressortir les articulations du travail, en trois grandes séquences. Le premier axe expose la nosophobie et la hantise de la mort des Européens. La seconde articulation s'intéresse à la peur de l'insécurité et de la solitude ; quand la troisième articulation de la réflexion s'intéresse aux réponses à ces phobies.

## **1. La nosophobie et la hantise de la mort**

Dans leur nouvel environnement caractérisé par un climat chaud, la peur de tomber malade est l'une des phobies majeures des Européens en Côte d'Ivoire. Cette nosophobie découle de la multiplicité des maladies tropicales et surtout des épidémies de fièvre jaune dont la récurrence et le nombre de victimes européens fait planer le spectre de la mort.

### **1.1. La phobie des épidémies de fièvre jaune**

Entre le cap Palmas à l'ouest et le cap des Trois Pointes, les ravages provoqués par des maladies tropicales au sein de la population, frappent l'imaginaire de leur contemporains, au point que les anglais surnomment cette côte *the white man's grave*, le tombeau de l'homme blanc (S.P Ekanza, 2016, p. 25). Les principales maladies qui frappent les Européens sont le paludisme, l'hépatite et la dysenterie. L'environnement malsain constitué de marigots, d'odeurs nauséabondes participent à la prolifération de ces maladies. Certaines affections qui sévissent sur les populations africaines, telles que le ver de Guinée, atteignent bien moins souvent les Européens, qui peuvent se mettre aussi plus facilement à l'abri contre les puces-chiques et les serpents (Office colonial, 1911, p.91).

La fièvre jaune se présente alors comme l'une des principales causes de décès des Européens. À ce propos Denise Bouche (1991, p.235) note que « La plus terrible, en Afrique et aux Antilles était la fièvre jaune qui semble avoir été transportée d'un bord à l'autre de l'Atlantique ».

À l'extrême fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle la mortalité très élevée due à des épidémies successives de fièvre jaune, contribue à créer l'image d'une région inhabitable condamnée au dépérissement et à l'abandon. La population européenne est décimée, le commerce troublé dans sa physiologie, un destin funeste semble peser sur Grand-Bassam en au début du XX<sup>e</sup> siècle. En effet, après l'érection de la Côte d'Ivoire en colonie française, en 1893, les épidémies de fièvre jaune réapparaissent.

La mort du gouverneur par intérim, Bertin, en mai 1895, attire déjà une attention et attise les inquiétudes sur la gravité de cette fièvre (C. Wondji, 1972, p.208). La peur des Européens devient grandissante. La nosophobie se justifie d'autant plus que l'épidémie de fièvre jaune de 1899 décime 75 % la population blanche. En effet, au premier mai 1899, le chef-lieu de la colonie (Grand-Bassam) compte 1800 noirs, une trentaine de métis et une soixantaine d'européens. En septembre après la double épidémie de « peste et de typhus amaril », il ne restait que 350 personnes à peine. Des 60 Blancs, 20 dès les premiers symptômes sont évacués de la ville sur conseil du gouverneur et du chef de service de la santé. Sur les quarante restés au chef-lieu, 30 sont morts de fièvre jaune, cinq ont contracté la maladie avant de retrouver la guérison (R. Villamur; L. Richaud, 1903, p.111-112).

De même en 1902-1903, les épidémies emportent 20 à 30 personnes sur un effectif compris entre 70 et 100, soit, un pourcentage théorique moyen de 25 % sur l'ensemble de ces deux années. En 1902, sur 16 à 20 décès, on signale un seul Africain; aucune mention n'est faite des Africains dans le cas des épidémies de 1903.

La fièvre jaune semble épargner sinon faire moins de ravage parmi les Africains. La proportion des victimes Blancs, reste donc toujours considérable et cela explique très bien la phobie qui règne parmi les Européens (C. Wondji, 1972, p. 209). Toutes les classes sociales sont touchées. Fonctionnaires commerçants, militaires et missionnaires ne sont pas épargnés par les épidémies.

Sur la gravité de la fièvre jaune, et la nosophobie, Louis Gabriel Angoulvant dans la préface du *Guide du commerce et de la colonisation à la Côte d'Ivoire* relève ceci :

« Une terrible maladie, la fièvre jaune, a semblé élire domicile à Grand-Bassam, point principal d'atterrissement. L'une de ses dernières apparitions a fait des vides tels, dans la population européenne, qu'une légende funèbre s'est créée autour du pays tout entier et a fait de la Côte d'Ivoire, dans l'esprit de la Métropole, une contrée de mort, où les individus assez audacieux pour s'établir vont, selon la croyance générale, au-devant d'un destin funeste (Office colonial, 1911, p.4).

Mais, la maladie n'est plus la principale source d'inquiétude après 1905. Néanmoins le taux de mortalité reste important. En effet, la mortalité moyenne annuelle des années 1905, 1906 et 1907 est de 31,8 pour mille Européens (colons, fonctionnaires et militaires) (Office colonial, 1991, p.91). Parallèlement à la nosophobie se développe chez les Européens l'hétérophobie.

## **1.2 L'hétérophobie coloniale**

Les Européens présents en Côte d'Ivoire sont pour certains, nourris par les théories qui affirment la suprématie de la race blanche et la nécessité de civiliser les races dites inférieures. Celles de Friedrich Hegel dans ses *leçons sur la philosophie de l'histoire (1880)* décrit les africains comme des êtres barbares primitifs au seuil de l'Histoire du monde. Arthur Gobineau publie son *Essai sur l'inégalité des races humaines (1853-1855)*. Rudyard Kipling écrit en 1898 son poème sur le fardeau de l'homme blanc. Tous ces écrits forgèrent une image négative des Noirs (J.N Loucou, 2016, p.42). Bien au-dessus de ces influences, la nosophobie favorise le développement d'une autre phobie : l'hétérophobie. Selon Marc Le Pape (1985, p.305) « l'hétérophobie consiste en une attitude normative qui dénigre et redoute la fois ce que l'on dénommait « vivre la mode indigène ». C'est dans la permanence de cette hétérophobie fermement établie par habitude que se déroule la vie coloniale. L'une des modalités administrativement exprimable de cette attitude est la conviction que les Africains n'ont pas la volonté de vivre comme les Européens et que cela représente un danger pour la santé de ces derniers. Les Européens développent alors pour la plupart des réflexes hétérophile car, la différence entre Noir et Blanc est absolutisée. L'idée développée est que la proximité avec l'Africain peut être source de contamination. La prophylaxie la plus sûre est celle de limiter les contacts. Il est significatif que les mesures envisagées en 1932 par le responsable du service médical ne concernent pas les indigènes logeant de façon dispersée dans la ville européenne, domestiques gardiens qui, isolés en service sont supposés se soumettre aux exigences de leurs patrons. C'est l'hétérophobie qui est en partie à l'origine de la ségrégation urbaine.

## **II. LA PHOBIE DE L'INSECURITE ET DE LA SOLITUDE**

Le sentiment d'insécurité se traduit par la crainte des troubles sociaux, la solitude et la crainte de la pauvreté

### **2.1. La crainte des troubles sociaux**

Dans les milieux coloniaux, deux grandes thèses s'affrontent, qui ont chacune leurs partisans : — l'une qui voyait fondamentalement dans l'islam un élément subversif c'est-à-dire une base possible de la lutte contre la domination coloniale ; — l'autre qui fait, au contraire, de l'islam, religion monothéiste, un ferment civilisateur, analogue, sinon préférable, au christianisme (J.L Triaud, 1974, p.544). « La question musulmane devient une préoccupation pour les autorités administratives de la colonie. La capture de Samory Touré en 1898, son exil et sa mort avaient considérablement réduit la crainte de l'administration coloniale face à la poussée des leaders musulmans et la supposée propagande anti-français des marabouts. À ce propos Villamur (1903, p.4) notait ceci :

Samory, le fléau des régions septentrionales de la Côte d'Ivoire, le capitaine des grandes compagnies soudanaises, a été pris enfin, il est mort en exil. Avec lui a disparu l'un des principaux obstacles à l'œuvre de civilisation et de paix que notre pays poursuit la-bas, comme partout où flottent ses trois drapeaux.

Mais la quiétude de l'administration est de courte durée. Elle redoute à nouveau des troubles sociaux imputés aux marabouts et prédicateurs musulmans. Les cercles du nord du pays sont les zones géographiques les plus suspectées par l'administration coloniale. Il s'agit notamment des cercles de Korhogo et de Bondoukou.

L'année 1905 constitue l'année de rupture. De plus en plus, la sécurité de « l'Empire français » devient une préoccupation majeure. Trois courants mobilisent l'attention et inquiètent les milieux officiels et de l'administration. Ce sont notamment le pangermanisme, le panislamisme et le panarabisme — la crainte étant que ces trois forces coalisées puissent, un jour, avec l'aide des musulmans du domaine français, mettre tout l'édifice impérial en péril. C'est ainsi que le lointain musulman de Côte-d' Ivoire, par contrecoup, passe brusquement du statut prestigieux d'avant-garde de la civilisation au rang de personnage suspect et d'agent subversif en puissance ( J.L Triaud, 1972 , p.551-552).

En 1905 par exemple, l'administrateur adjoint du cercle de Bondoukou Benquey mentionne un cas de subversion préparé par un marabout du nom de Mohamadou qui se rend à Bondoukou après un long séjour à Sikasso. En effet, selon Benquey « il conseilla [...] aux hommes d'aiguiser leur sabre et de ne pas se conduire comme des femmes [...]. Tous les blancs allaient bientôt rentrer chez eux et son patron commanderait bientôt le pays »<sup>1</sup>. Ses propos tenus pour subversifs et violents, il est arrêté en mai 1905 et dirigé vers Bingerville pour être interné. Des mouvements de réveil religieux, aussi différents que le hamallisme d'origine tijani, et le mouridisme, d'origine qâdiri, inquiètent immédiatement l'administration, soucieuse du maintien de l'ordre établi. La crainte de l'expansion des mouvements religieux sous régionaux comme le *Sanusiya* devient alors une préoccupation de l'administration à côté des grèves des paysans et des velléités de soulèvement des populations.

À la faveur de la crise économique des années 1930, les maisons européennes se sont entendues pour répercuter la baisse des prix sur les producteurs. L'huile de palme et les amandes de palmistes connaissaient une chute de 80 %, entre 1929 et 1931 (A. Vitaux ; A. Douleuroux, 1989, p.175). Les corps gras enregistrent les taux de baisse les plus élevés, avec respectivement une baisse de 172 % et 88 % pour l'huile de palme et pour les palmistes (J.B Seka, 2020, p.43).

Cette baisse des prix entraîne la grogne des producteurs. Une délégation conduite par le roi Boa kouassi est venue exprimer tous les mécontentements des planteurs de l'Indénié à l'administrateur Bell. Les apaisements de l'administrateur ne paraissent pas convaincre les protestataires. La grogne qui devient une grogne populaire atteint les villes comme Agboville et Grand-Lahou. À Grand-Lahou, en octobre 1931, sous la conduite de Lambert Acka, propriétaire d'une plantation de cacao de 50 hectares, tous les producteurs africains constituent une « Entente » ; celle-ci vise à interdire toute vente de produits agricoles aux maisons de commerce de la ville. (P. Kipré, 1989, p. 211).

Or, les régions les plus actives à mener le combat en Côte d'Ivoire contre l'entente des maisons de commerce sont celles de l'Agneby d'Abengourou, d'Aboisso. Les craintes que suscite un éventuel soulèvement des producteurs sont réelles d'autant plus que les trois cercles sus-cités sont voisins de la Gold Coast, où le bilan des affrontements entre force de l'ordre et producteurs fait 40 morts officiellement. De fait, la coordination des actions et la discipline des producteurs du cercle commencent à faire craindre un soulèvement. (P. Kipré, 1989, p.209-210). Même en l'absence de troubles sociaux les Européens connaissent une autre phobie : la solitude.

### **2.3. La solitude au cœur des préoccupations des Européens**

La solitude est une autre phobie des Européens présents en Côte d'Ivoire. Elle est dans une certaine mesure liée à leur situation matrimoniale ou conjugale. Outre sa mise au ban de la société coloniale par l'agressivité climatique, l'Européenne est interdite de séjour pendant quelques années, d'après les clauses de certains contrats de travail. Si l'administration déconseille fortement au jeune fonctionnaire de faire venir son épouse durant le premier séjour, les grandes compagnies commerciales à l'exemple de la CFAO recrutent leur personnel parmi les seuls célibataires et interdisent le mariage avant la fin du troisième séjour, soit six ans de service en Côte d'Ivoire. Malgré un âge moyen de 24 à 30 ans pour les Européens, le taux moyen de célibat est de 86,20 à 94,4% pour le seul secteur commercial (A. Tirefort, 1979 p.38). À ce déséquilibre démographique, il faut ajouter les exigences familiales coutumières. En général, les femmes européennes vont faire leur couche en Métropole.

Ce célibat plus ou moins imposé et le sentiment de solitude que développent les Européens ne manquent pas d'avoir des conséquences psychologiques. Les blancs étaient atteints par « cancrelat colonial ». Décrivant les manifestations de ce syndrome commotionnel selon JP Dozon (2008, p.148), s'appuyant sur les analyses de R.Villamur<sup>2</sup> et L. Richaud (1903, p.141-142) lie cette sorte trouble mentale à l'absence sinon à la rareté des femmes blanches dans la colonie. Ces deux auteurs notent à ce propos :

« L'élément féminin, - j'entends l'élément blanc - manque. Et son absence, qui se comprend très bien, accentue la monotonie de l'existence des commerçants et fonctionnaires, sous le ciel de Guinée, elle est en outre, à mon avis une des causes du développement du cancrelat colonial. On appelle ainsi, à Bassam, Assinie, Lahou et autres localités, non l'insecte que vous connaissez [l'anophèle]- au moins de réputation- mais une affection mentale, qui sévit chez les Européens, au bout d'un certains temps de séjour [...] suivant les températures, le cancrelat rend original à l'excès, susceptible, ridiculement outrecuidant, tragique, enclin au délire, des persécutions insociables « palabreur » irascible, raseur [...]».

Ainsi, les Européens développent une mégalomanie et des crises d'agressivité. Leurs congénères s'inquiètent à leur tour.

<sup>1</sup> ANCI, 3EE 5 (1) Rapport sur la situation de l'Islam dans le cercle de Bondoukou, Bondoukou, le 19 mars 1906.

<sup>2</sup> Roger Villamur est ancien administrateur à Grand- Bassam, juge président du tribunal de Grand-Bassam quant à Léon Richaud, il est administrateur des colonies, sous-chef de cabinet du ministre français des colonies.

Par ailleurs, les populations blanches s'inquiètent pour leur sécurité et celle de leurs biens. Aussi se soucient-ils de la moralité des indigènes employés à leur service. Ces derniers sont très souvent accusés de tous les méfaits. De même, les maisons de commerce sont victimes de vols. Les localités d'Abidjan et de Grand-Bassam sont les zones de prédilection de ces indelicatesses. (P. Kipré, 1989, p.136). Les lieux vandalisés sont les magasins et entrepôts des compagnies commerciales. La situation sécuritaire des européens devient plus préoccupante cela d'autant plus que les délits connaissent une forte croissance dans les villes. En effet, de 1932 à 1938, en dehors des « délits de vagabondage », les vols, les escroqueries et les trafics de tous genres se développent constituant respectivement 35% et 39% des cas de délits en 1939. La situation de la ville ou d'Abidjan est plus préoccupante. En outre, le nombre de délinquants progresse de 16% en moyenne par an entre 1932 et 1938 (P. Kipré, 1989, p.136). La peur des Européens est également liée à des questions économiques

### **2.3.1. Les craintes financières des Européens**

Se faire ou se refaire une santé économique est un mobil essentiel de la présence de la communauté blanche dans la colonie de Côte d'Ivoire. Cette communauté malgré une apparente uniformité, comprend des catégories sociales assez hétérogènes. La différenciation de ces catégories repose sur des critères essentiellement économiques. Au sommet du colonat de la ville, se trouve la classe dirigeante. Elle constitue un monde aisé qui comprend les hauts cadres de l'administration, les officiers militaires, les cadres des entreprises commerciales, les grands commerçants, les riches planteurs et à un moment donné, des exploitants forestiers.

En face de cette première catégorie du colonat, se trouve une seconde, le colonat moyen. Cette catégorie compte un peu plus de membres. Elle est constituée des cadres moyens de commerce, de l'administration et de certains propriétaires de petites affaires. Dans cette catégorie, on compte par exemple les agents des travaux publics (TP), de la poste et des dispensaires qui ont des soldes compris entre 4000F et 6000F par mois. En dépit de cette légère différenciation, les Européens, dans l'ensemble, ont un niveau de vie relativement élevé dans la ville ; le coût de la vie n'étant pas élevé par rapport à ce qu'ils gagnent (BA Lago, 2019, p.55). Mais face à la crise, cette catégorie sociale éprouve la peur de la faillite et des licenciements. À la faveur des crises économiques, notamment celles de 1908, 1912, 1921 et surtout celle de 1930, les maisons de commerce européennes enregistrent des déficits financiers, connaissent de nombreuses faillites et suppriment des emplois dues aux réductions des points de vente (J-B Seka, 2016 p.199).

Quant aux planteurs européens, ils sont désarmés devant la crise et les mauvais prix offerts par les maisons de traite. Dès 1927, les cours du cacao chutent, accusant une perte de 75% vers 1930. Les plantations européennes de cacao, mal gérées sont abandonnées (C. Aubertin, 1983 p.29). Ils craignent en outre la ruine économique. Les plaintes adressées au gouverneur de la colonie font ressortir les difficultés de la plupart. Ces difficultés ont pour noms les mauvaises conditions de fret pour ceux qui jusqu'à la crise pouvaient exporter eux-mêmes leur production ; les prix très bas proposés par les clients en France. Ils éprouvent également des difficultés pour rétribuer la main-d'œuvre. En outre, il leur manque des capitaux frais pour remettre en état ou accroître la production et la productivité des exploitations. Les planteurs subissent les effets de la crise (P. Kipré, 1989, p.212) bien plus que les africains. Face à la crise ils risquent de perdre leur image positive et leur condescende face aux africains. Les pouvoirs publics comme tous les Européens envisagent des mesures en réponse aux phobies.

## **III. LES REPONSES AUX PHOBIES**

Aux différentes phobies sont opposées des mesures qui passent par des mesures sécuritaires, sociales et sanitaires.

### **3.1. Les mesures sécuritaires**

La recherche de quiétude face aux mouvements islamiques conduit l'administration à rechercher ses potentiels leaders. Comme le recommande le gouverneur de l'AOF, dans un élan d'anticipation, il faut une surveillance plus accrue de ces courants religieux musulmans pour garantir la paix et la stabilité politique c'est à cet effet qu'il note :

« Il importe d'être exactement renseigné, non seulement sur le nombre des écoles coraniques qui servent à la diffusion des doctrines religieuses et des suggestions politiques rependues, a notre insu, par les agents plus ou moins secrets des grands ordres religieux, mais encore sur la personnalité des même des marabouts qui enseignent dans ces écoles, sur leur origines, sur leur degré d'instruction, sur les moyens dont ils disposent pour donner l'enseignement, sur l'influence dont ils jouissent dans la contrée, ainsi que les relations qu'ils ont dû conserver avec leurs anciens professeurs »<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> ANCI, 3 EE 3, Circulaire du gouverneur général de l'AOF au sujet des statistiques des écoles coraniques le 18 avril 1907.

Keïta Babou marabout vivant à Kodiala dans les environs de Korhogo est jugé hostile à l'administration et fait l'objet d'une surveillance par l'administration à partir de 1911<sup>4</sup>. Outre la surveillance des marabouts, l'administration coloniale s'immisce dans le système éducatif coranique.

Pour la sécurité de leur affaire, au début de la colonisation, les représentants des maisons de commerce et les colons s'établissent dans les postes de colonisation, à côté de l'autorité politique ou militaire, là où ils pouvaient trouver aide et protection<sup>5</sup>. Dans les régions soumises à l'autorité civile, la police est faite par des brigades de police qui sont dans chaque cercle placés sous les ordres des administrateurs. La création de la police remonte à 1901. Pour lutter contre les vols et les désordres, des mesures administratives sont prises. Ces mesures passent d'abord par un contrôle administratif des intermédiaires africains du commerce européen. Pour éviter les abus, les intermédiaires africains du commerce européen, notamment les coxers doivent être connus de l'autorité administrative dans chaque localité. Aussi sont-ils recensés et fichés. Lorsque l'un d'entre eux se livre à des actes frauduleux, l'administrateur encourage les caravaniers à porter plainte et le *coxer* est traduit devant le tribunal indigène. En effet, l'article 51 du décret du 10 novembre 1903 donne le droit aux administrateurs de saisir directement le tribunal de province commerce. Les fraudeurs indigènes en matière de poids et mesures sont déferés d'office au tribunal de la province, en vertu de l'article 51 du décret du 10 novembre 1903<sup>6</sup>.

Avec la récurrence des fraudes, l'administration coloniale adopte des mesures plus radicales. L'article 8 de l'arrêté local du 16 mai 1913 interdit « de vendre dans les domiciles particuliers ou sur la voie publique à moins d'autorisation spéciale du commandant de cercle et sous réserve d'acquitter les droits ; d'aller au-devant des producteurs retenir les produits apportés, les achats comme les ventes devant être faits au marché public<sup>7</sup> ».

De même, des dispositions de la circulaire numéro 270 A du 26 février 1916 rappellent que « La pratique du pistage est absolument interdite par les règles généraux qui régissent les foires et marchés aussi bien en France que dans les colonies... »<sup>8</sup>. Les gardes cercles doivent désormais surveiller la « liberté de commerce ». Ceux-ci placés aux débouchés des principales routes commerciales doivent s'assurer que les caravanes ne sont pas suggestionnées par des pisteurs. Pour amoindrir les effets de la crise, l'administration coloniale adopte une protection douanière, des produits de la colonie, des primes diverses dont profitent les Européens.

### **3.2. La solidarité raciale et le développement des associations d'entraide**

L'assistance socio-économique est une solution à la phobie de la solitude. Séparés des Noirs, les Blancs étaient solidaires les uns des autres. Ainsi tous les soirs après le travail, les jours fériés, de fêtes, ils se retrouvaient au sein d'un club appelé « Cercle Sportif ». Réservé uniquement aux Blancs, le cercle sportif était un lieu de rencontre qui rompait l'isolement, apportait un remède au malaise colonial. On y trouvait différents jeux : jeux de tennis, de quilles, de boules, de dames, de croquets etc. mais n'importe qui des fonctionnaires n'y était pas admis automatiquement par ce que Blanc (J.N Coulibaly, 1982, p.192). Il fallait faire preuve de bonnes mœurs, d'hommes civilisés. La présence du gouverneur comme membre du cercle rendait dures les conditions d'admission et de maintien Mais bien plus, les associations sont des cadres pour rompre la solitude (J.N Coulibaly, 1982, p.192). Ils permettent par ailleurs l'assistance financière.

Les Européens de la localité de Daloa par exemple, ont conscience qu'ils ne survivent qu'en exploitant les populations locales. C'est pourquoi ils se préoccupent de renforcer leur cohésion interne. C'est ainsi qu'ils ont une fréquence de relations très élevée. Ils sont en nombre très réduit, mais leur petit nombre est un atout car, il facilite les visites, les promenades en groupes, les réceptions etc. Somme toute, c'est une communauté unie par un réseau interne d'amitié et de confraternité. (B. A Lago, 2019, p.56).

L'idée d'association se développe en Côte d'Ivoire à cause des difficultés économiques suscitées par la crise des années 1930 (J.N Loucou, 2016, p.122). Mais c'est après 1936 que les associations d'entraide naissent véritablement. En fait, celles qui existent dans la colonie, surtout dans les villes du littoral, sont des associations d'entraide et des organisations professionnelles. Les associations d'entraide sont « des clubs de détente créés par les Européens (P. Kipré, 1985, p.158). En plus des mesures administratives et la solidarité sociale, les Européens mettent en place des mesures sanitaires.

<sup>4</sup> ANCI, 3 EE 3, Statistique des écoles coraniques du cercle de Korhogo en 1911.

<sup>5</sup> ANCI, 1 BB 31, Correspondance n°649, au ministre des colonies au sujet du choix d'Abidjan comme chef-lieu de la colonie, 23 décembre 1899.

<sup>6</sup> ANCI, 1QQ8, Copie de la lettre du gouverneur de la Côte d'Ivoire à l'administrateur du cercle d'Assinie (Aboisso) au sujet des racoleurs, colporteurs et intermédiaires, Bingerville le 12 novembre 1910.

<sup>7</sup> ANCI, 2 DD 80, Réclamation de M Puzin contre M Lalande, administrateur du cercle de Tabou à Monsieur le Lieutenant-gouverneur à Bingerville, le 14 octobre 1920.

<sup>8</sup> Ibid.

### **3.3. Les mesures sanitaires**

Deux mesures sanitaires sont exécutées par l'administration coloniale comme réponse aux phobies urbaines. Ce sont notamment la constitution des barrières sanitaires et la prophylaxie (l'hygiène et la salubrité).

#### **3.3.1. Les barrières sanitaires**

Les barrières sanitaires apparaissent comme des solutions à la nosophobie. Elles se formalisent par la police sanitaire maritime (A.B Adoffi, 2016, p. 60) et la construction des bases militaires pour empêcher les Africains qui n'ont pas d'autorisation de se rendre dans les agglomérations européennes. Le 31 mars 1897<sup>9</sup>, le ministre des colonies, André Lebon soumet un projet de décret au président Félix Faure. Le but de ce projet est de coordonner les diverses réglementations sanitaires français et ceux des conventions sanitaires de Dresde. Cet ensemble de mesures vise à neutraliser les maladies infectieuses et à protéger les populations saines. La France considère les épidémies de la fièvre jaune comme un obstacle à l'expansion coloniale. Dans cette optique, elle cherche à protéger ses navires commerciaux ainsi que les colonisateurs français contre les épidémies. La prise de ces arrêtés répond à la volonté de la France de protéger ses fonctionnaires coloniaux meurtris et hantés par des épidémies de fièvre jaune qui ne cessent de les décimer.

C'est dans ce contexte que la police sanitaire maritime créée en Côte d'Ivoire par l'arrêté du 27 mai 1899<sup>10</sup> du vice-gouverneur P. Caspet modifié le 10 octobre<sup>11</sup> de la même année par l'arrêté de N. Ribes vice-gouverneur de la colonie. Elle procède à des « quarantaines » et prend des mesures pour éviter la propagation des maladies comme la fièvre jaune. Ses règlements visent à empêcher la maladie de franchir les frontières maritimes et à l'éradiquer dans la colonie. Il s'agit de permettre aux français en missions dans la colonie de l'administrer dans des conditions sanitaires excellentes. Dès lors, la police sanitaire maritime devient un pivot du système de la conquête coloniale française. Elle est mise en route à une période où les structures sanitaires sont presque inexistantes dans la colonie. Le service maritime est animé par les autorités et médecins sanitaires, les médecins sanitaires maritimes, les conseils sanitaires, les comités et commissions d'hygiène.

La nosophobie des autorités coloniales locales les amènent à faire du zèle et à ne pas se conformer aux instructions du gouverneur de l'AOF. En effet, face à quelques cas de fièvre jaune signalés en Gold Coast notamment à Kintempo, les autorités de l'AOF demandent à ceux de la colonie de Côte d'Ivoire une surveillance de la voie Bondoukou- Kintempo sans établir de quarantaine. Cependant les autorités de la colonie, en souvenir des conséquences des épidémies de fièvre jaune se dérogent et appliquent une quarantaine maritime rigoureuse au mépris de ses impacts économiques. Face à la situation William Ponty dénonce et fait une mise en garde :

« Le gouverneur général de l'AOF n'estimait donc pas qu'un cas de fièvre si loin de la côte, devait influencer sur les relations maritimes et cependant, la quarantaine visée plus haut fut maintenue par la Côte d'Ivoire contre la Gold Coast pendant deux mois et demi jusqu'au 7 janvier 1914 prendre des mesures de surveillance maritimes rigoureuses. En terminant j'insiste à nouveau pour que ma circulaire n° 8 C du 20 janvier 1914 pour l'établissement des mesures de quarantaine soient strictement respectées »<sup>12</sup>.

En plus de la police sanitaire maritime, l'administration coloniale établit des postes sanitaires constitués par des camps militaires. Ces postes séparent les agglomérations européennes des agglomérations africaines. Ce sont en réalité des postes de contrôle et de filtration des africaines qui souhaitent se rendre dans les quartiers européens. Ces barrières sanitaires ont été établies pour protéger le quartier européen ; Abidjan, des maladies infectieuses attribuées à cette époque aux Africains. Parallèlement à ces mesures, l'hygiène et En Côte d'Ivoire, par exemple, les administrateurs ont construit les camps Gallieni et Mangin pour contrôler les populations africaines d'Adjamé et des autres agglomérations africaines d'avoir accès à la ville européenne du « plateau » (Abidjan). (A.B Adoffi, 2014, p.59)

En plus des postes militaires, les cordons sanitaires se sont imposés comme des mesures contre les phobies. En accord avec le médecin de la localité concernée des cordons sanitaires sont établis. Seules les personnes jugées saines après trois jours peuvent franchir ces cordons et entrer dans la ville<sup>13</sup>. Les voyageurs atteints de grippe sont internés pour vérification et surveillance Ils sont isolés et soignés. C'est le cas à

---

<sup>9</sup> JOCI du 15 juin 1899, Décret portant règlement de police sanitaire maritime dans les colonies et pays de protectorat.

<sup>10</sup> JOCI du 1<sup>er</sup> juin 1899, Arrêté du 27 mai 1899 promulguant dans la colonie le décret du 31 mars 1897 portant règlement de police sanitaire maritime dans les colonies et pays de protectorat.

<sup>11</sup> JOCI du 15 octobre 1899, Arrêté promulguant dans la colonie le décret du 20 juillet 1899 portant modification au décret du 31 mars 1897, sur la police sanitaire maritime dans les colonies et pays de protectorat, p.1.

<sup>12</sup> ANCI, 2HH 150, Inspection générale des services sanitaires et médicaux, le gouverneur général de l'AOF à monsieur le gouverneur de la Côte d'Ivoire à Bingerville, Dakar le 1<sup>er</sup> juillet 1914.

<sup>13</sup> ANCI, 2 HH 105, Télégramme n°313 A. Bingerville le 5 novembre 1918.

Bingerville le 15 novembre 1918 où quatre voyageurs sont arrêtés et transférés, isolés et soignés<sup>14</sup>. Les déplacements des populations sont soumis également soumis au contrôle sanitaire en cas de survenue d'épidémies. En décembre 1918 une grippe se développe dans plusieurs régions de la colonie, notamment dans le N'Zi -Comoé, dans la région de Daloa et de Vavoua. Dans cette dernière région parmi le convoi de porteurs revenu de Bouaké, vingt indigènes sont décédés à la suite d'une grippe. Un cordon sanitaire est alors mis en sur la voie de Zuénoula et le 12 novembre les malades décelés par le poste de contrôle routier sont isolés et les convois suspendus<sup>15</sup>.

### **3.1.2. Les mesures d'hygiène et de salubrité**

L'administration coloniale décide de lutter contre les maladies infectieuses sources de phobie. À cet effet, elle prend diverses mesures de salubrité pour améliorer le cadre de vie des Européens résidents dans les centres les plus importants. Assinie, Grand-Bassam et Grand-Lahou par exemple sont soumis à des dispositions de reconstruction et d'assainissement entre 1897 et 1899 (A.B Adoffi, 2017, p.12). Le cas de Grand-Bassam est beaucoup plus connu. En effet, un arrêté du gouverneur Louis Mouttet régleme la gestion des ordures ménagères dans cette localité. Désormais les habitants étaient tenus d'entretenir les rues et de mettre leurs habitations en état de propreté. Aussi, ils doivent éviter l'utilisation des fosses fixes, puisards et autres dans leurs concessions pour éliminer les immondices (A.B Adoffi, 2017, p.16). En revanche, ces immondices provenant du nettoyage des rues et des habitations sont transportées et éliminées aux points désignés à cet effet par l'administration<sup>16</sup>. Cette politique se heurte aux habitudes et croyances des populations qu'elles soient noires ou blanches. Le rejet des consignes de l'arrêté précédent amène l'administration coloniale à repenser la politique d'enlèvement des ordures ménagères à Grand-Bassam.

C'est ainsi que, le gouverneur Roberdeau prend un arrêté le 7 novembre 1899<sup>17</sup> concernant l'enlèvement des ordures ménagères mais aussi le déplacement du cimetière de Grand-Bassam. En effet, le cimetière de Grand-Bassam, situé au bord de la mer, à l'ouest de la ville, présente une gêne au point de vue de l'hygiène et de la salubrité<sup>18</sup>. Les autorités décident de déplacer et de l'éloigner afin de poursuivre les efforts de l'hygiène urbaine entamée dans la ville. Une véritable organisation spatiale urbaine qui sépare les tombes des habitations se dessine dès 1899.

### **3.4. La recherche d'un site salubre et la ségrégation urbaine**

La hantise des maladies infectieuses pousse l'administration coloniale à épouser l'idée de la construction des villes de santé. Ces nouvelles visions de construction des capitales coloniales visent à répondre aux problèmes des sites bas et plats caractérisés par leur insalubrité. À ce titre, les hygiénistes proposent à l'administration coloniale la recherche des sites en hauteurs notamment le plateau dont le relief met à l'abri des raz de marrées et des influences marécageuses (C. Soumahoro, 1996, p. 17).

Les hygiénistes organisent alors le plateau en tenant compte des principes de ségrégations urbaines. Les sites en altitude sont particulièrement recherchés pour les Européens car ils sont mieux ventilés, donc plus confortables pour les fonctionnaires français, peu habitués aux climats tropicaux. Ils sont moins infestés de moustiques et donc considérés comme relativement mieux protégés de certaines maladies (A. Sinou, 1993, p. 300). Deux modèles de villes construites à cet effet en Côte d'Ivoire ont eu le site réorganisé. Ce sont notamment Bingerville et Abidjan.

Sur le plateau de Bingerville sont installés les fonctionnaires blancs. Au début de l'installation avait adopté pour leur logement des cases de bois de deux à trois pièces, isolées, entourées d'une large véranda, surélevée par un soubassement formé par des pilastres en brique de 2,50 mètres de hauteur. Plus tard, lorsqu'on construisit des immeubles en ciment mêlés de fer, ces vieilles cases servirent de logements aux axillaires indigènes (J.N Coulibaly, 1982, p.190)

Les habitations européennes étaient placées le long des trois avenues, de direction est-ouest, dont les principales étaient assez connues sous le nom d'Avenue François Joseph et Avenue Marie Thérèse. Empierré et carrossable, elles étaient bordées de citronnelles, de palmiers éclairés par des lampes à l'usol.

Loin du plateau, se trouvaient les villages des Noirs. En effet, conformément aux principes des hygiénistes qui annonçaient que la proximité d'un village indigène d'une agglomération européenne était une menace permanente d'infection d'une part, les villages des populations africaines furent construits loin de la ville européenne. Les villages ébrié d'Adjamé et de Santé s'éloignèrent du plateau, en 1907, en raison des

<sup>14</sup> ANCI, 2 HH 105, Télégramme n° 617 du 15 novembre 1918.

<sup>15</sup> ANCI, 2 HH 105, Télégramme n° 184, Daloa le 2 décembre 1918.

<sup>16</sup> JOCI 1898, Arrêté du 28 janvier 1898 régleme la voirie à Grand-Bassam, p 5.

<sup>17</sup> JOCI 1899, Arrêté du 7 novembre 1899 modifiant la réglementation des mesures de voirie à Grand-Bassam.

<sup>18</sup> JOCI 1899, Décision du 6 juillet 1899 nommant une commission chargée de déterminer un nouvel emplacement pour le cimetière de Grand-Bassam.



mesures d'hygiène, mais surtout à cause des tracasseries de l'Administration qui réclamait sans cesse des vivres. D'ailleurs, ces deux villages ne faisaient pas partie de l'agglomération urbaine de Bingerville. Étaient comptés dans l'agglomération les villages de Gbagba et de Petit-Santé

Une épaisse végétation de savane herbeuse séparait le quartier noir du quartier blanc. Cependant, ceux-ci étaient reliés l'un à l'autre par deux routes principales, empierrées et carrossables.

À Abidjan, il y avait sur le plateau trois villages qui ont été déguerpis pour la construction de la ville européenne. Ainsi le village de Cocody au Nord-est, est déguerpi de l'autre côté de la baie de Cocody, celui de Locodro, au niveau de la régie Abidjan Niger, est repoussé au bord de la baie du Banco, au Sud-ouest, et celui d'Attécoubé, au nord-ouest, rejoint Adjamé plus au Nord ( C.C Vidrovitch, 1993, p. 122).

La ségrégation résidentielle avait des implications sur les relations interindividuelles Blancs-Noirs. Les relations Blancs-noirs étaient difficiles. La ségrégation urbaine ne concerne pas seulement la nouvelle capitale de la colonie. Elle s'étend progressivement à plusieurs villes. En effet, un arrêté de mai 1911 prescrit l'établissement d'un village de ségrégation aux environs de Grand-Bassam<sup>19</sup> ce texte est aussitôt approuvé et réclamé par les populations blanches d'Abidjan:

« En ville nous avons fait notre possible pour expulser les indigènes des concessions européennes. J'ai exposé dans ma lettre du 31 juillet que la procédure en vigueur exigeait un délai de 3 mois pour la destruction des cases insalubres et j'ai demandé l'extension à Abidjan de l'arrêté sur la ségrégation des indigènes en vigueur à Bassam<sup>20</sup>.

Ils obtiennent satisfaction dès août mais le mot ségrégation ne figure plus dans le texte<sup>21</sup>. Au fond les deux textes précités arrêté de juillet concernant Bassam et celui août 1912 portant réglementation des habitations européennes et indigènes à Abidjan ont des buts analogues et inspirent des mêmes logiques : celles d'une ségrégation urbaine. Tout le milieu colonial de la Côte Ivoire est acquis la séparation entre villes européennes et cités indigènes eu égard à la nosophobie et à l'hétérophobie. Les grandes agglomérations commerciales comme Agboville, Daloa, Abengourou connaissent cette ségrégation résidentielle.

L'administration urbaine est devenue au début des années 1930 plus strictement discriminatoire qu'a début du siècle. Aucun texte n'interdisait la présence de quiconque en ville la nuit. Pourtant un arrêté de 1934 prescrit aux employeurs européens de faire une demande pour une autorisation spéciale pour le personnel qu'ils gardent après 21 heures.

#### IV. CONCLUSION

Dans un nouvel environnement caractérisé par un milieu insalubre, la peur de tomber malade est l'une des phobies majeures des Européens en Côte d'Ivoire. Cette nosophobie résulte en réalité de la récurrence des maladies tropicales et surtout des épidémies de fièvre jaune pour laquelle le nombre de victimes européens entraîne la hantise de la mort. A côté de cette peur, les autorités administratives craignent la subversion des populations africaines. Si dans l'ensemble, le niveau de vie des Européens est élevé comparativement aux Africains, ils sont par ailleurs inquiétés par la peur de la pauvreté. À la faveur des crises économiques, notamment celles de 1908, 1912, 1921 et surtout celle de 1930, les maisons de commerce européennes enregistrent des déficits financiers, connaissent de nombreuses faillites et suppriment des emplois dues aux réductions des points de vente. Face à la crise ils risquent de perdre leur image d'hommes aisés et leur condescende face aux Africains.

En plus des peurs liées aux questions économiques, la solitude se présente comme une autre phobie des Européens présents en Côte d'Ivoire. Elle est dans une certaine mesure liée à leur nombre et à leur situation matrimoniale ou conjugale. Peu nombreux dans les centres urbains ceux-ci vivent isolés, le plus souvent sans leur famille.

La solidarité raciale, l'entraide et des mesures socio- économique permettent de parer aux phobies. Par ailleurs, pour les conjurer, d'autres mesures sont prises. Ce sont des mesures sanitaires notamment : la constitution de barrières sanitaires et la prophylaxie (l'hygiène et la salubrité). Ces mesures passent par la réglementation de la gestion des ordures ménagères dans les localités, la recherche de sites salubres. Cela conduit au déménagement de certains Européens à Bingerville. Puis de façon générale la ségrégation urbaine est pratiquée. Blancs et Noirs vivent désormais dans des quartiers différents.

#### Sources

JOCI 1898, Arrêté du 28 janvier 1898 réglementant la voirie à Grand-Bassam, p 5.

---

<sup>19</sup> Arrêté du 23 mai 1911 prescrivant établissement et le fonctionnement un village de ségrégation aux environs de Grand-Bassam JOCI 15 juillet 1911.

<sup>20</sup> ANCI, IEE, 119, Rapport politique mensuel, juillet 1912.

<sup>21</sup> Arrêté du 22 août 1912, JOCI 31 août 1912

JOCI 1899, Décision du 6 juillet 1899 nommant une commission chargée de déterminer un nouvel emplacement pour le cimetière de Grand-Bassam.

JOCI du 1<sup>er</sup> juin 1899, Arrêté du 27 mai 1899 promulguant dans la colonie le décret du 31 mars 1897 portant règlement de police sanitaire maritime dans les colonies et pays de protectorat.

JOCI du 15 juin 1899, Décret portant règlement de police sanitaire maritime dans les colonies et pays de protectorat.

JOCI du 15 octobre 1899, Arrêté promulguant dans la colonie le décret du 20 juillet 1899 portant modification au décret du 31 mars 1897, sur la police sanitaire maritime dans les colonies et pays de protectorat, p.1.

JOCI, 1899, Arrêté du 7 novembre 1899 modifiant la réglementation des mesures de voirie à Grand-Bassam.

### Sources d'archives

#### Série EE affaire politique

3EE 5 (1), Rapport sur la situation de l'Islam dans le cercle de Bondoukou, Bondoukou le 19 MARS 1906, ANCI.

3EE3, Circulaire du gouverneur général de l'AOF au sujet des statistiques des écoles coraniques le 18 avril 1907, ANCI.

3EE3, Statistique des écoles coraniques du cercle de Korhogo en 1911, ANCI.

#### Série QQ affaires économiques

1QQ8, Copie de la lettre du gouverneur de la Côte d'Ivoire à l'administrateur du cercle d'Assinie (Aboisso) au sujet des racleurs, colporteurs et intermédiaires, Bingerville le 12 novembre 1910, ANCI.

2DD 80, Réclamation de M Puzin contre M Lalande, administrateur du cercle de Tabouà Monsieur le Lieutenant-gouverneur à Bingerville, le 14 octobre 1920, ANCI

#### Série HH Santé et assistance

2HH 150, Inspection générale des services sanitaires et médicaux, le gouverneur général de l'AOF à monsieur le gouverneur de la Côte d'Ivoire à Bingerville, Dakar le 1<sup>er</sup> juillet 1914, ANCI.

2 HH 105, Télégramme n°313 A. Bingerville le 5 novembre 1918, ANCI.

2 HH 105, Télégramme n° 617 du 15 novembre 1918, ANCI.

2 HH 105, Télégramme n° 184, Daloa le 2 décembre 1918, ANCI.

### Sources imprimées

OFFICE COLONIAL, 1911, *Guide du commerce et de la colonisation à la Côte d'Ivoire*.

VILLAMUR Roger et RICHAUD Léon, 1903, *Notre colonie de la Côte d'Ivoire*, Paris, Augustin Challamel Editeur, 399p.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1]. ADOFFI, A B., 2014, Genèse et évolution de la gestion des ordures ménagères à Abidjan, 1905, 2007, Département d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, 429p.
- [2]. ADOFFI, A B., 2016, « La lutte contre la fièvre jaune à Grand-Bassam et ses conséquences, in : Revue du Laboratoire de sociologie économique et d'Anthropologie des Appartenances Symboliques (LAASSE), Abidjan Côte d'Ivoire, n° 9, p 57-73.
- [3]. ADOFFI A B., 2017, « Les premiers essais d'application de l'hygiène urbaine dans la colonie de Côte d'Ivoire », in : SIFOE, revue électronique spécialisée en Histoire, Archéologie et Art, Bouaké Côte d'Ivoire, n°7, p 9-19.
- [4]. AUBERTIN C., 1983, « Histoire et création d'une région « sous développée ».Le nord ivoirien » Cahiers de l'O.R.S.T.O.M., série Sciences humaines, vol. XIX, no 1, p.23-57.
- [5]. BOUCHE D., 1991, Histoire de la colonisation française, tome 2 flux et reflux, (1815 1962), Paris, Fayard, 235 p.
- [6]. COULIBALY J N., 1982, « Bingerville à l'époque des gouverneurs », Annales de l'Université d'Abidjan, serie I Tome X, histoire, p.183-195.
- [7]. DOZON J-P, 2008, Une anthropologie en mouvement. L'Afrique miroir du contemporain. Versailles, Éditions Quæ, 272 p.
- [8]. LAGO B A., 2019, « La vie communautaire dans la ville de Daloa à la veille de l'indépendance, 1940-1960, Revue ivoirienne des sciences historiques, n°006, p.53-64.
- [9]. LE PAPE M., 1985, « De l'espace et des races à Abidjan, entre 1903 et 1934 ». In: Cahiers d'études africaines, vol. 25, n°99. Ségrégation spatiale, ségrégation sociale. p. 295-307; doi:https://doi.org/10.3406/cea.1985.1732https://www.persee.fr/doc/cea\_0008-0055\_1985\_num\_25\_99\_173
- [10]. SEKA J-B., 2016, « Les maisons européennes de commerce en Côte d'Ivoire, 1893-1912. Stratégie de rationalisation économique ». Monde(s) espace relations, presses Universitaire de Rennes, p. 187-204.
- [11]. SEKA J-B., 2020, « Les maisons européennes de commerce de Côte d'Ivoire à l'épreuve de la crise économique (1930-1936) », Revue gabonaise d'histoire et d'archéologie, n°6, p.35-62.
- [12]. TIREFORT A, 1979, Le « bon temps », approche de la société coloniale. Étude de cas : la communauté française en Basse Côte d'Ivoire pendant l'Entre-Deux - Guerres (1920- 1940) Thèse de Doctorat de troisième cycle, soutenue à L'EHESS, Paris.
- [13]. SINOU A., 1993. Comptoirs et villes coloniales du Sénégal : Saint-Louis, Gorée, Dakar, édition Karthala-Orstom, 364p.
- [14]. SOUMAHORO C, Formes et rythmes d'expansion de l'habitat populaire à Abidjan (1920-1992), thèse de Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Tome 1, Université Pierre Mendès, Grenoble-France, Urbanisme et aménagement, 1996, 488p

- [15]. TRIAUD J-L. « La question musulmane en Côte d'Ivoire (1893-1939) ». In: Revue française d'histoire d'outre-mer, tome 61, n°225, 4e trimestre 1974, p. 542-571.
- [16]. VITAUX A ; DOULOUROU A, 1989, Histoire des douanes ivoiriennes, premier centenaire, 1889-1989, Abidjan, Imprimerie de l'IPNETP, 366 p.

Jean-Baptiste SEKA. "Environnement, cadre socio-économique et phobies des Européens en Côte d'Ivoire (1895-1939)." *International Journal of Humanities and Social Science Invention (IJHSSI)*, vol. 10(10), 2021, pp 24-34. Journal DOI- 10.35629/7722